

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

AB7178

Déclaration de Maladie : N° P19- 0013130

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03215 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

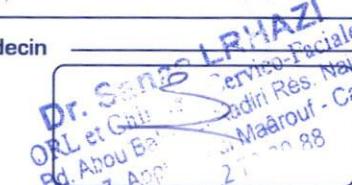
Nom & Prénom : IDOUZ MED Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 73 14 95 14 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18 NOV 2022

Nom et prénom du malade : IDOUZ med Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté : AFFECTION Nature de la maladie : ORL

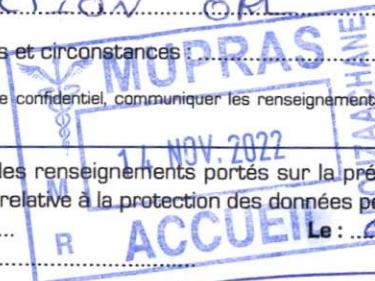
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ASA

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 18/11/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 NOV 2022	as		+ 250dhs	Dr. S. et C. Maadrouf - Casablanca
18 NOV 2022	Aspiration RS		+ 50dhs	Dr. S. et C. Maadrouf - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DE LA DECOUVERTE SARL 17 1 Mouscron - Lot. 9, Sidi Maktouf 97323 Fax : 06322077	08/01/2002	1046,12

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

د. سناة الغازي

اختصاصية

أمراض وجراحة الأذن الأنف الح

جراحة الوجه والعنق

دبلوم علاج الدوخة وأضطراب التوازن

تشخيص وعلاج الصمم، الشخير والحسا

طين الأذن، اضطراب الصوت

الغدة الدرقية

71,50

LOT 220746
EXP 03 2026
PPV 134.80

onnance

Le : 08/11/2022

PHARMACIE DE LA DECOUVERTE SARL AL
PHARMACIE DE LA DECOUVERTE SARL AL
Lot. Al Moustaqbal, Lot. N° 7
Lot. Al Moustaqbal - Casablanca
Route 1029, Sidi Maarouf - Tel.: 0522 97 57 46
Route 1029, Sidi Maarouf - Fax: 0522 97 32 23 - Tel.: 0522 97 32 23

TF

I don't

Reb

7130 x 9

AS

3)

Tanakan

cp.

1cpa 31 p 45 3mgs

13480 x 3

AS

Nootropyl

cp.

1cpa 31 p 45 3mgs

1046 10

Dr. Sanae LRHAZI
Chirurgie Cervico-Faciale
Bd. Abou Bakr EL Kadiri Rés. Naim
Bd. Abou Bakr EL Kadiri Rés. Naim
Sidi Maarouf - Casablanca

Adresse : Bd. Abou Bakr EL Kadiri, Résidence Naim, Imm N°7 Appt 3, 1^{er} étage -

Bd. Abou Bakr EL Kadiri Rés. Naim

7, Appt. 3, Sidi Maarouf - Casablanca

Tél : +212 522 78 00 88 - +212 657 07 64 07 - Email : sanaelrhazi@gmail.com